

L'auteur montre que son assassinat en 1978 ne comporte guère de mystère si on le rapporte à d'autres perpétrés dans les années 1970. Accusé d'être un agent du KGB, Henri Curiel a probablement été victime d'une opération mêlant des hommes du Service action du SDECE à des anciens des commandos de l'OAS, qui n'avaient pas digéré leur défaite dans la guerre coloniale d'Algérie.

Gilles Manceron

René Cassin

Antoine Prost et Jay Winter

Fayard, avril 2011

436 pages, 25 €

René Cassin (1887-1976), prix Nobel de la paix (1968), inhumé au Panthéon (1987), a déjà fait l'objet de biographies. Celle-ci s'impose pourtant, par son caractère minutieux et l'abondance des sources utilisées. Loin de l'hagiographie, plus qu'une biographie, c'est une histoire intellectuelle replacée dans le cadre d'une génération.

Né dans une famille de moyenne bourgeoisie juive de Nice, Cassin est un brillant étudiant, candidat à l'agrégation de droit, session d'octobre 1914. La guerre change tout pour lui : grièvement blessé, il se consacre, tout en devenant professeur de droit, à défendre inlassablement les droits des mutilés (dont il dirige l'Union fédérale, forte d'un million de membres) : les droits et non des compensations, droits sociaux pour lui indissociables des droits politiques.

D'abord pacifiste et partisan de la Société des nations (SDN), fondateur d'un mouvement international d'anciens combattants incluant les Allemands, il voit précocement le péril nazi et rompt, en 1935, avec ceux qui en restent au refus de toute défense nationale. Porte-parole des anciens combattants à la SDN, il est marqué par l'affaire Bernheim, qui voit Goebbels affirmer que l'Etat souverain n'a pas

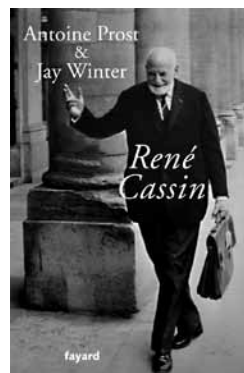
à répondre du traitement qu'il inflige à ses sujets. Il se convainc alors que les droits de l'Homme doivent primer sur la toute puissance de l'Etat, et qu'ils sont la meilleure garantie de la paix.

En juin 1940, René Cassin paie ses impôts par anticipation, et gagne Londres, où il est, auprès du général de Gaulle, l'un des rares civils et républicains. Il devient le légiste de la France libre, affirmant l'illégitimité de Vichy, et rédigeant l'« accord » Churchill-de Gaulle d'août 1940. Il contribue à préciser les buts de guerre des Alliés, pour instaurer un nouvel ordre international démocratique. A Londres puis à Alger, il organise le retour à la légalité républicaine qui accompagnera la Libération, et encadre juridiquement la répression des collaborateurs.

Un rôle fort dans l'adoption de la DUDH

En 1948, René Cassin est, sinon le « père », du moins un des principaux rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, que son habileté parvient à faire adopter ; Déclaration « universelle » et non internationale, pour déborder du cadre étatique et souligner les droits de l'individu. Par réalisme, il n'y inclut pas le droit de pétition individuel auprès d'un procureur international, et renonce à en faire une convention contraignante, mais un « manifeste moral et pédagogique ». Il n'est pas à l'initiative de la Convention européenne des droits de l'Homme (1950), mais il est un des premiers juges de la Cour à sa création (1959), et son président en 1968 ; à ce titre, il admet les recours individuels et la supériorité de la Convention sur le droit étatique.

Vice-président du Conseil d'Etat de 1944 à 1960, il ne semble pas l'avoir incité à sanctionner les violations de la légalité durant la guerre d'Algérie. Présidant le conseil d'administration de l'Ena, il défend l'indépendance et la formation, contre les restrictions



budgétaires. En 1958, René Cassin approuve le retour au pouvoir du général de Gaulle, pourvu que la légalité soit respectée. Associé, par ses fonctions, à la nouvelle Constitution, il désapprouve la réforme de 1962. Juif agnostique, il a été rattrapé par sa judéité. Sa famille est décimée par les nazis. Président de l'Alliance israélite universelle de 1943 à sa mort, défenseur d'Israël, il désapprouve de Gaulle en 1967.

Le prix Nobel de la paix (1968) et la panthéonisation (1987) couronnent une carrière multiforme mais unifiée autour de la primauté des droits de l'Homme dans la communauté internationale. Curieusement, l'étude ne mentionne pas l'appartenance de René Cassin à la LDH, dont il fut élu au Comité central en 1947.

Alain Monchablon,
membre du comité
de rédaction d'H&L

A l'écoute du corps et de la parole des femmes

Marie-Annick Rouméas

Yves Michel, novembre 2006

176 pages, 16 €

Gynécologue médicale en banlieue parisienne, à Ivry-sur-Seine, depuis une bonne trentaine d'années, Marie-Annick Rouméas a choisi de raconter sa pratique quotidienne de médecin et ses rapports avec les femmes qui viennent la consulter.

Adolescente, elle rejette une éducation catholique très stricte qui enferme les enfants dans le silence. Etudiante en médecine, elle vit avec allégresse Mai 1968, choisit la médecine du travail et s'engage dans le Groupe information santé, créé en 1972. Elle y découvre les conditions de travail intolérables des lignards des PTT, qui travaillent dans les égouts. La maladie est une porte ouverte sur les réalités sociales. Puis elle se spécialise en gynécologie, au

moment où éclate le débat sur la contraception et l'avortement, et où apparaît la méthode Karman, par aspiration.

La gynécologie médicale, différente de l'obstétrique, est la médecine qui suit les femmes tout au long de leur vie. Quel que soit le parcours de ces femmes, la première règle est de les écouter parler et de les mettre en confiance en cas de difficultés; de savoir comprendre ou deviner les conditions de vie, parfois très difficiles, la culture et les croyances qui peuvent expliquer certains troubles. Et de ne jamais les réduire à un symptôme. Ensuite, concilier la liberté de décision de ces femmes, propriétaires de leur corps, et la responsabilité du médecin, qui peut exprimer un désaccord ou décider d'une urgence. Respecter, parler, expliquer, rassurer – tout ce qui prend du temps –, aux antipodes d'une médecine expéditive, à la chaîne.

La gynécologie médicale, essentielle

Marie-Annick Rouméas aborde ensuite les questions médicales qui se posent aux gynécologues: l'occultation de la sexualité par la contraception, par exemple pour les jeunes, la contraception mal adaptée, qui explique le nombre trop élevé d'IVG, l'assistance médicale à la procréation, l'IVG elle-même et la dégradation des conditions de l'accueil et du suivi, la ménopause, le sida et sa prévention, les mutilations et les violences. Elle dénonce les insuffisances de la formation médicale, où l'on n'apprend que des techniques, rien sur la relation médecin-patient, et où l'accent n'est pas suffisamment mis sur la rigueur de l'examen clinique.

L'auteure insiste, enfin, sur l'importance de la gynécologie médicale, spécialité essentielle pour la santé publique, de l'éducation à la santé au dépistage des maladies sexuellement transmissibles et des cancers. Cette spécialité a été supprimée en 1986, puis réta-

blie, grâce au Comité de défense de la gynécologie médicale; mais avec une vingtaine de postes aux concours annuels, là où il en faudrait six fois plus pour avoir un nombre suffisant de gynécologues. Ni la médecine généraliste ni l'obstétrique, d'ailleurs toutes deux surchargées aujourd'hui, ne couvrent ce champ de compétences. Et supprimer la gynécologie est un très mauvais calcul économique – il suffit de regarder la chute, grâce à elle, du nombre de cancers de l'utérus depuis vingt ans, pour s'en convaincre.

Le docteur Rouméas mène des combats qui sont les nôtres: la défense de la gynécologie médicale, essentielle pour la santé des femmes, la pratique de ce qu'elle appelle «une médecine soignante humaine». En ces temps de fermetures d'hôpitaux, de maternités, de centres d'IVG, d'économies budgétaires à courte vue sur la santé sous prétexte de rationalisation et d'organisation, on ne peut que conseiller la lecture de ce livre: pour l'expérience qu'il relate, pour les questions qu'il pose et les dangers qu'il dénonce; enfin, pour son humanité.

**Nicole Savy, responsable
du groupe de travail
Egalité femmes-hommes;
les droits des femmes**

Filmer, ficher, enfermer

**Fondation Copernic,
Evelyne Sire-Marin (coord.)**

Syllepse, janvier 2011
132 pages, 7 €

Les lectrices et lecteurs d'*H&L* retrouveront dans cet ouvrage, coordonné par Evelyne Sire-Marin, une série de thèmes et de démarches qui sont au cœur des préoccupations de la LDH.

On sait que la multiplication des fichiers, les possibilités de stockage et d'interconnexion ouvertes par l'usage des nouvelles technologies et des biotechnologies

ouvrent d'immenses possibilités à un contrôle social global, dont les citoyens sont à la fois spectateurs, consommateurs et potentiellement victimes. Une évolution porteuse d'opportunités – confère l'usage des réseaux sociaux par les manifestants de Tunis et du Caire –, et de périls: quelques phrases sur Facebook peuvent entraîner le licenciement de salariés critiquant leurs supérieurs...

L'ouvrage de la fondation Copernic met en avant l'émergence d'une «société de surveillance», soit le nouveau paradigme d'une sécurité présentée comme un impératif absolu, comme la première des libertés, déclinée sur les terrains sanitaire, alimentaire, routier... Avec d'étranges affrontements sur le sens des mots et des politiques qu'ils désignent. Ainsi, la vidéosurveillance devient, dans les lois récentes, «vidéoprotection», puis «vidéotranquillité»; le malade mental devient un risque social, et la répression la première mesure de prévention.

En deçà de ces enjeux de représentation, lourds de menaces pour les libertés publiques, se dessinent des redéfinitions inassumées des rapports de l'Etat au marché, et du rôle de nouveaux entrepreneurs en sécurité: le marché de la surveillance et l'industrie de la punition fleurissent, Taser France conquiert des marchés, le bâtiment devient entrepreneur pénitentiaire et l'Etat vend ses fichiers à des sociétés commerciales, à des laboratoires privés. Corrélativement, le citoyen consommateur de sécurité est invité à s'inscrire dans une démarche participative de sa propre surveillance: de façon *soft* et parfois volontaire, avec les réseaux sociaux; sous des formes plus intrusives, comme les «voisins vigilants», l'invitation à la délation de proximité.

C'est donc bien une société de surveillance qui se construit, en France, au rythme même de la tentation sécuritaire. Les articles de l'ouvrage de la fonda-

